

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1677



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mercredi 1er septembre 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

• Contacts	2
• Webinaire « Retour au Foot, les clés d'une reprise réussie »	2
• Publications F.F.F.	2
• Utilisation de la Feuille de Match Informatisée	2
• Les formations Dirigeants à venir	2
• Le Pass +	3
• Parcours Emploi Compétence	3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION DU CALENDRIER	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-6
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	6-7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	8-9
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	10

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

ASSEMBLEE GENERALE

Compte tenu des contraintes sanitaires, l'Assemblée Générale du District se tiendra, **en distanciel** :

LE SAMEDI 9 OCTOBRE 2021

La possibilité d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée est prévue par le décret relatif à l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales, dont l'application est, à ce jour, prévue jusqu'au 30 septembre 2021, mais dont on peut penser qu'elle sera prorogée comme cela s'est déjà produit. Si ce n'était pas le cas, l'Assemblée Générale serait organisée à une autre date ou sous une autre forme.



AGENDA 2020 / 2021 AOUT / SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
30	31	1er	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19



Depuis le **Lundi 30 août 2021**,
les horaires du District sont revenus à la normale
(Lundi, Mardi Vendredi de 9h-12h30 - 14h-18h
Mercredi et jeudi de 9h-12h30 - 14h-17h)

Pour rappel, vous pouvez nous joindre, via la messagerie à
administration@dyf78.fffr

Enfin, nous vous invitons à suivre la vie du football yvelinois,
sur le site du DYF, dyf78.fffr

Et également sur Facebook, [@dyf78](https://www.facebook.com/dyf78)



AGENDA DU CLUB



Retrouvez en [cliquant ici](#),
toutes les informations
relatives à l'agenda du club



Pour voir ou revoir le Webinaire
« **Retour au foot, les clés d'une reprise réussie** » ?
proposé par la F.F.F., mardi 24 août 2021,
[cliquez ici](#)

CONDITIONS SANITAIRES DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES



« Décision relative à la mise en application des dispositions
légalés, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire,
dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la
FFF, les Ligues et les Districts »

Retrouvez, [en cliquant ici](#), les documents suivants :

- Le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 20 août 2021
- Le protocole de reprise pour les Championnats Nationaux
- Le Protocole de reprise pour les Championnats Régionaux et Départementaux

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DEBUT DE SAISON



En [cliquant ici](#), vous trouverez un tutoriel sur
l'utilisation de l'application Feuille de Match
Informatisée

- ✓ Comment créer et/ou modifier un compte ?
- ✓ Comme créer un compte « Invité » ?

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

| Un club, une équipe de dirigeants formés

11.09 TRÉSORIER
14.09 F.M.I.
18.09 PRÉSIDENT (1)
21.09 F.M.I.
16.10 PRÉSIDENT (2)
30.10 RESPONSABILITÉS ET
ASSURANCES SPORTIVES



Pour retrouver toutes les formations de Dirigeants
prévues en Septembre et Octobre 2021,
[cliquez ici](#)

Organismes sportifs et culturels

Devenez affiliés au PASS+

Pass+
hauts-de-seine • yvelines

> La carte qui aide les jeunes, de l'entrée en 6^e à leur majorité, à financer leurs activités sportives et culturelles.

> Le dispositif qui facilite l'accès à l'offre des organismes affiliés Pass+.

La carte PASS+ offre plusieurs services dont :

- Une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,
- Une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au PASS+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 000 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent si elles le souhaitent utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif PASS+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement. C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

La plaquette d'information : [CLIQUEZ ICI](#)

La vidéo de présentation du dispositif : [CLIQUEZ ICI](#)

Information du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport 78 (S.D.J.E.S. 78)

Les clubs ont la possibilité de recruter des personnels contractuels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

L'aide versée à l'employeur représente 60 % à 80 % du S.M.I.C. brut pour les contrats allant de 20 h à 30 h, laissant un reste à charge mensuel pour un jeune de moins de 25 ans compris entre 178 et 467 € selon la durée du contrat et le profil du salarié.

De nombreux emplois peuvent ainsi être pourvus au sein des clubs : accompagnement de jeunes, soutien à la scolarité, accueil du public, réalisation d'animations, ...

Le recrutement est très simple :

il suffit de définir une **fiche de poste**, qui peut être une création ou un poste habituellement utilisé par un contractuel de droit commun au sein de la structure, et de **prendre l'attache de l'agence Pôle Emploi** compétente, qui se chargera de **leur soumettre des candidatures** correspondant aux publics éligibles.

Ce dispositif permet ainsi :

- à un club d'embaucher un jeune ou une personne en difficulté d'insertion à un coût très réduit pour une durée minimale de 6 mois et d'accroître ainsi sa capacité à répondre à la demande de son territoire,
- à un jeune ou à une personne en difficulté d'insertion d'accéder à une nouvelle expérience professionnelle, qui est souvent la clé d'un parcours d'insertion professionnelle réussi.

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 23 août 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GENERAL

Pour retrouver tous les calendriers généraux, [cliquez ici](#)

FUTSAL

Le calendrier général des compétitions FUTSAL D1 & D2 est désormais disponible. Les calendriers des rencontres seront disponibles la semaine prochaine.

SENIORS F A 11

Le calendrier général des compétitions SENIORS F à 11 D1 est désormais disponible. Le calendrier des rencontres seront disponibles la semaine prochaine.

MODIFICATIONS ENGAGEMENTS

La Commission ne procédera plus à des montants supplémentaires ou administratifs après la date du 27 août 2021.

La Commission prend note des demandes suivantes. Pour tous les ajouts d'équipes, elle se laisse un délai afin d'avoir une cartographie au plus proche de la réalité des effectifs avant d'entrevoir ou non d'éventuelles refontes.

SENIORS

D4C : Forfait général VERRIERE FC 1

La Commission désigne **CONFLANS FC 3** comme montant administratif en D4C.

VETERANS

MAULOISE US 12

U14

SPORT PARIS OUEST

U16

SPORT PARIS OUEST

U18

D3D : Forfait général VERRIERE FC 1

CONFLANS FC 2

MARLY LE ROI FC 2

SPORT PARIS OUEST (en attente confirmation)

INFORMATIONS POULES

La Composition des poules et les calendriers CRITERIUM DU LUNDI SOIR, +45ans, se fera prochainement, quand nous aurons obtenu toutes les confirmations d'engagement.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 30/08/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président)
R. PANARIELLO, J. VESQUES, S. PILLEMONT, F. GOBIN

Absents excusés : MME Y. RUPERT, M. P. GUILLEBAUX (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D4-C VERRIERE FC LA 1

U18

D2-B BUC FOOT AO

D3-D VERRIERE FC LA 1

ENGAGEMENTS

DATE BUTOIR

Tout engagements et/ou demandes de modifications doivent se faire **avant le dimanche 12 septembre 2021** pour pouvoir être pris en compte !

SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

- BUC FOOT AO 1
- CARRIERES S/SEINE US 2
- CHESNAY 78 FC 1
- CONFLANS FC 1
- ELANCOURT OSC 1
- GUYANCOURT ES 1
- HOUILLES AC 1
- LOUVECIENNES AS 1
- ROSNY SUR SEINE CSM 1

- SARTROUVILLE FC 1
- TRAPPES ES 1
- VERNEUIL FOOT 1
- VERSAILLES 78 FC 1
- VIROFLAY U.S.M. 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

- ACHERES CS (1)
- BAILLY NOISY SFC (1)
- CARRIERES SUR SEINE US (1)
- CHANTELOUP LES V. US (1)
- ETANG ST NOM ES (2)
- GUYANCOURTE ES (1)
- IN AS (1)
- LE PECQ US (1)
- MAISONS LAFFITTE FC (1)
- MAUREPAS AS (1)
- MONTIGNY LE BTX AS (1)
- OVILLOISE (2)
- SARTROUVILLE ES (1)
- VOISINS FC À L'ANCIENNE (1)

En attente de confirmation :

- MONTESSON US (1)

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D1 pour la saison 2021-2022 :

- ASJA 1 (Engagement à faire sur Extranet de la Ligue et Gymnase à déterminer)
- ASCT 1
- CBPS 1
- CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- FONTENAY LE FLEURY FC 1
- JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR
- LA TOILE 2
- VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 2
- MONTESSON US 1
- TRAPPES YVELINES 2

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2021-2022 :

- ANDRESY AS 1
- CBPS 2
- CFM BTP 1 (Gymnase à déterminer)
- FONTENAY LE FLEURY FC 2
- CHATOU FC 1
- HOUDANNAISE REGION FC 1
- LES MUREAUX OFC 1
- PERRAY FOOT ES 1
- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- RÊVES D'ENFANCE A.A. 1
- ST CYR AFC 1
- ST CYR AFC 2
- LA VERRIERE FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

- BONNIERES FRENEUSE F.C.
- CONFLANS F.C.
- CROISSY U.S.
- EPONE USBS
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU A.S.
- JUZIERS F.C.
- MARCQ F.C.
- MAULOISE U.S.
- MAUREPAS A.S.
- MEULAN C.N.
- MEZIERES A.J.
- MONTIGNY LE BX A.S.
- PERRAY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- REGION HOUDANNAISE F.C.
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.
- VAUXOISE E.S.
- VILLEPREUX F.C.

Pour tout nouvel engagement, toute nouvelle modification et/ou demande d'alternance, merci de nous informer par mail (administration@dyf78.fff.fr).

COURRIERS

527759 BUCHELOISE A.S.

Pris note des différents courriers et accords des Mairies
La Commission prend note du rétablissement de l'horaire de 13H pour l'équipe U16 D2 et que les U18 D2 joueront à 13H sur le terrain de la butte verte.

560601 REVES D'ENFANCE A.A.

Pris note du courrier.
La Commission demande les coordonnées du gymnase envisagé afin de transmettre à la commission des installations pour homologation.

Transmis à la Commission des terrains.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

502858 HOUILLES AC

Pris note du courrier. En raison de l'occupation des terrains et du nombre d'équipes engagées, le club demande les horaires suivants pour la saison 2021-2022 :

- HOUILLES AC 11—VETERANS D1 à 9h (synthétique)
- HOUILLES AC 3—U18 D3 à 11h (synthétique)
- HOUILLES AC 5—U14 D4 à 18h (pelouse)

La Commission demande votre organisation mise en place pour vos U16 et vos autres équipes U14 et prendra sa décision à réception de ces informations.

NOUVEAU COURRIER

Après lecture du nouveau courrier, la Commission accepte les dérogations suivantes et vous demande de prévenir les clubs concernés :

- VÉTÉRANS D1 et D4-B à 9H sur synthétique
- U14 D4-B à 16H sur terrain synthétique
- U14 D4-C à 18H sur le terrain en herbe
- U16 D4-B à 11H sur synthétique
- U16 D3-B à 15H sur synthétique
- U18 D3-B à 11H sur synthétique

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 04/10/2020

52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D5-C DU 10/10/2021

50724.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-C DU 14/11/2021

50737.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1

MATCHES A HUIS CLOS SENIORS

D3-A DU 25/10/2020

50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant

6 matches à huis clos dont 3 avec sursis pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.

La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos (art 40 alinéa 6 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 26/09/2021

50291.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHAMBOURCY ASM 1

D3-A DU 10/10/2021

50298.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LIMAY ALJ 2

D3-A DU 14/11/2021

50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Mercredi 23 Août 2021

Présents : Patrick CASSASSUS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Steven LLEWELYN, Brice PARINET (Président de séance), Jean-Pierre PLANQUE, Victor SIMON, Didier VALSAQUE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

- Courrier de **M. Bruno YVER**, en date du 7 Juillet 2021, concernant son souhait de mettre fin à sa carrière arbitrale. La Commission prend note. Elle le remercie pour ses nombreuses années de service et lui souhaite une bonne continuation.
- Courrier de **M. Doré MORTIER**, en date du 20 Aout 2021, concernant sa demande d'arbitrer le dimanche matin. La Commission prend note. Elle donne son avis favorable sous réserve que son renouvellement de licence soit effectif.
Transmission à la section désignation.
- Courrier de **M. Mansour TOURE**, en date du 4 Aout 2021, souhaitant connaître les modalités afin de devenir arbitre spécifique. Afin de devenir arbitre spécifique, une demande officielle doit être formulée à l'attention de la Commission, qui statuera une fois le candidat observé.
- Courrier de **M. Karim AZIEZ**, en date du 6 Aout 2021, concernant sa demande d'arbitrer le dimanche matin. La Commission prend note. Elle donne son avis favorable sous réserve que son renouvellement de licence soit effectif.
Transmission à la section désignation.
- Courrier de **M. Yassine MANSOURI**, en date du 14 Aout 2021, concernant sa demande de devenir arbitre spécifique. La Commission prend note, M. MANSOURI sera observé en qualité d'arbitre assistant sur une rencontre. Une fois observé, la Commission délibérera et lui transmettra sa décision.
Transmission à la section désignation.
- Courrier de **M. Timour GARMASHOV**, en date du 16 Aout 2021, concernant sa demande d'officier le samedi après-midi. La Commission prend note. Elle donne son avis favorable sous réserve que son renouvellement de licence soit effectif.
Transmission à la section désignation.

DECISIONS DE LA CDA

Situation de **M. Ahmed DIOMANDE** (n°2543628361 – Sartrouville FC) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons professionnelles au titre de la saison 2021/2022. **La Commission émet un avis favorable sur sa demande de congé sabbatique** sous réserve du renouvellement de sa licence.
Transmission de la présente décision à l'intéressé ainsi qu'à son club.

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 19h00.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 30 août 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT 2021

Cette rentrée 2021/2022 sera sans aucun doute encore "particulière". Suite à l'Arrêt prolongé de la pratique normale du football en 2021 avant une légère reprise en juin, mais suivi des vacances scolaires d'été, la Reprise 2021 doit être réussie afin : De permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents ; D'attirer comme chaque saison de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes (U6 à U11).

Pour consulter la liste des inscrits et/ou vous inscrire à cette Rentrée du Foot : [Cliquez ici](#)

La Commission laisse un délai supplémentaire jusqu'au dimanche 5 septembre pour que les clubs non inscrits puissent bénéficier de la documentation et des dotations.

REUNIONS DEBUT DE SAISON

Compte tenu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison. Voici la liste de toutes les réunions :

Vendredi 10 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Critériums Espoirs U10-U13

Lundi 13 septembre en webinaire
Réunion Critériums Départementaux U10-U13

Vendredi 17 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Plateaux Espoirs U8-U9

Lundi 20 septembre en présentiel au siège du District
Réunion Plateaux Classiques U6-U9

Attention, toutes les réunions prévues au District nécessiteront la présentation du pass sanitaire pour y assister.

ANNUAIRE DES CORRESPONDANTS

Merci de saisir les coordonnées de tous vos responsables de catégorie Football Animation en [cliquant ici](#).

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

Les premiers plateaux débiteront le 25 septembre pour les U8-U9 et le 2 octobre pour les U6-U7.

Afin de faire participer votre club sur ces plateaux, il faut vous inscrire sur la plateforme spécifique dédiée aux plateaux classiques.

Un mail complémentaire vous sera envoyé afin de vous rappeler la procédure à réaliser.

Attention, la base de données des responsables pouvant inscrire les équipes a été réinitialisée. Il faut donc procéder à la création du compte responsable puis à sa validation par le club avant de pouvoir inscrire vos équipes sur un plateau.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au dimanche 5 septembre.

CHALLENGE AUTOMNE

Dans le but de lancer la saison 2021/2022 sur le Football d'Animation, nous vous sollicitons afin de vous inscrire sur les dispositifs des mois de septembre/octobre des catégories U10 à U13, à savoir :

Challenge d'Automne : En attendant la stabilisation de vos effectifs et de définir le nombre d'équipes engagé pour la saison sur les catégories U10 à U13, la Cion FA vous propose de participer sur 3 dates (25/09, 02/10 & 16/10) aux rencontres du Challenge d'Automne. Les équipes seront associées sur des plateaux par 3 ou 4 ; plusieurs formules d'organisation vous seront proposées, ce sera ensuite à vous, en accord avec les clubs désignés de choisir la plus adaptée, à vos effectifs. Attention, les équipes participant aux Critériums Espoir & Régional, ne peuvent participer sur ces journées. **Pour vous inscrire sur ces dispositifs, merci de remplir jusqu'au dimanche 5 septembre pour les U11 le bulletin correspondant en [cliquant ici](#).**

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Liste des clubs inscrits

La Commission rappelle les conditions d'encadrement, à savoir disposer d'une personne certifiée d'un C.F.F. accompagnée au minimum d'une seconde personne disposant du Module U11 du C.F.F.1.

- BAILLY NOISY SFC
- CARRIERES S/S US
- CHANTELOUP US
- CHATOU AS
- CONFLANS FC
- ELANCOURT OSC
- FONTENAY FLEURY FC
- HOUILLES AC
- LIMAY ALJ
- MANTOIS 78 FC
- MAURECOURT FC
- MONTESSON US
- MONTIGNY LE BX AS
- POISSY AS
- PORCHEVILLE FC
- SARTROUVILLE ES
- VERNEUIL US
- VERSAILLES 78 FC
- VILLENNES ORGEVAL FC

La Commission étudiera la validité de ces engagements. En attendant si vous souhaitez participer à ces plateaux, [cliquez ici](#).

ENGAGEMENTS U10-U13

Retrouvez la liste de toutes les équipes U10-U13 engagées à ce jour. Il manque encore de nombreux clubs, merci de nous contacter par mail avec le récapitulatif de vos engagements par Critérium. Pour consulter la liste, [cliquez ici](#).

Critériums espoirs U10-U11

Encadrement & licences conformement, engagement club validé

- BAILLY NOISY STANDARD F.C.
- CONFLANS FC
- HOUILLES AC
- MANTOIS 78 FC
- MUREAUX OFC
- ST GERMAIN EN LAYE F.C.
- VOISINS F.C.

Encadrement conforme mais manque licence(s) 2021/2022

- CARRIERES SUR SEINE US
- CHATOU AS
- CLAYES SOUS BOIS USM
- GUYANCOURT ES
- MARLY LE ROI U.S.
- MAULOISE US
- MONTESSON US
- MONTIGNY LE BX AS
- NEAUPHLE-PONT. 78 R.C.
- POISSY AS
- SARTROUVILLE E.S.
- TRAPPES ETOILE SPORTIVE
- VERNEUIL SUR SEINE U.S.
- VERSAILLES 78 FC

Dérogation d'encadrement accordée

- ELANCOURT O.S.C.
- MAUREPAS A.S.
- PLAISIROIS F.O.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- VILLENES ORG F.C.

Les explications et les conditions des dérogations seront envoyées par mail. L'engagement du club est validé sous réserve du respect des conditions de dérogations envoyées aux clubs.

En attente

- PARIS SAINT GERMAIN FC

Encadrement non conforme, engagement club non validé

- CARRIERES GRESILLONS AS : *Educateur U11 non qualifié*
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C. : *Educateur U10 non qualifié*

Critériums espoirs U12-U13

Encadrement & licences conformement, engagement club validé

- CONFLANS FC
- HOUILLES AC
- MUREAUX OFC
- PARIS ST GERMAIN F.C.
- TRAPPES ETOILE SPORTIVE
- VOISINS F.C.
- YVELINES U.S.

Encadrement conforme mais manque licence(s) 2021/2022

- ACHERES C.S.
- BAILLY NOISY STANDARD F.C.
- ELANCOURT O.S.C.
- FONTENAY-LE-FLEURY F.C.
- GUYANCOURT ES
- LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
- MANTOIS 78 FC
- MARLY LE ROI U.S.
- MAULOISE US
- MAUREPAS AS
- MONTESSON US
- MONTIGNY LE BX AS
- NEAUPHLE PONT. RC 78
- PLAISIROIS FO
- POISSY AS
- SARTROUVILLE E.S.
- ST GERMAIN EN LAYE F.C.
- VERSAILLES 78 FC

Demande de dérogation d'encadrement

- CARRIERES S/S US : *Dérogation accordée*
- CHATOU A.S. : *Dérogation accordée*
- RAMBOUILLET YVELINES F.C. : *Dérogation accordée*
- VERNEUIL SUR SEINE U.S. : *Dérogation accordée*
- VILLENES ORGEVAL F.C. : *Dérogation accordée*

Les explications et les conditions des dérogations seront envoyées par mail. L'engagement du club est validé sous réserve du respect des conditions de dérogations envoyées aux clubs.

Encadrement non conforme, engagement club non validé

- CARRIERES GRE AS : *Educateur U13 non qualifié*
- CHANTELOUP US : *Educateur U12 non qualifié*
- VELIZY ASC : *Educateur U12 non qualifié*

COURRIERS

VOISINS FC

Demande du club pour bénéficier d'une dérogation afin de ne faire jouer que des U12 avec une équipe U13 Espoirs.

La Commission ne peut accéder à votre demande. Seuls 3 joueurs U12 peuvent jouer avec une équipe U13 par année d'âge.

La Commission en profite pour passer un rappel général à tous les clubs qu'elle procédera au cours de cette saison à des contrôles inopinés afin de s'assurer que les règles de sur-classement soient respectées.

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 23 août 2021

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GENERAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

CRITERIUMS U15F, U18F ET SENIORS F

Dans un souci d'harmonisation avec les autres Districts Franciliens, **les critères U15F, U18F et Séniors F se joueront désormais à 8** et non plus à 7.

Le Comité de Direction du District a validé ce changement lors de sa dernière réunion.

INSCRIPTION AUX PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Il est désormais possible de s'inscrire pour les plateaux FILLOFOOT et de foot à 5 toutes catégories de septembre et octobre. La date butoir pour ces engagements est fixée au 5 septembre 2021.

ENGAGEMENT EN CRITERIUM

U11F À 8

FONTENAY LE FLEURY FC
GUYANCOURT ES
MAGNY 78 FC
MAISONS LAFFITTE FC
MANTOIS 78 FC
MARLY LE ROI US
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
PARIS SAINT GERMAIN FC
POISSY AS
RAMBOUILLET YVELINES FC
TRAPPES ES
VERNEUIL SUR SEINE US
VERSAILLES 78 FC
VOISINS FC

U13F À 8

BAILLY NOISY SFC
BUC AO
CARRIERES SUR SEINE US
ELANCOURT OSC
FONTENAY LE FLEURY FC
GUYANCOURT ES
HOUILLES AC
MAGNY 78 FC
MANTOIS 78 FC
MARLY LE ROI US
MONTESSON US
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
PARIS SAINT GERMAIN FC
POISSY AS
RAMBOUILLET YVELINES FC
TRAPPES ES
VERNEUIL SUR SEINE US
VERSAILES 78 FC
VOISINS FC (2 équipes)
YVELINES US

U15F À 8

ACHERES CS
AUBERGENVILLE FC
BUC AO
CARRIERES SUR SEINE US
ELANCOURT OSC
FONTENAY LE FLEURY FC
FOURQUEUX OMS
GUYANCOURT ES
MAGNY 78 FC
PECQ US
PLAISIROIS FO
RAMBOUILLET YVELINES FC
SARTROUVILLE ESP
VERNEUIL SUR SEINE US
VIROFLAY USM
VOISINS FC
YVELINES US

U18F À 8

ACHERES CS
BAILLY NOISY SFC
ELANCOURT OSC
FOURQUEUX OMS
GUERVILLE ARN. AS
HOUILLES AC
MAGNY 78 FC
VERNEUIL SUR SEINE US
VIROFLAY USM
VOISINS FC

SENIORS F À 8

BEYNES FC
CROISSY US
GUYANCOURT ES 2
MAURECOURT FC
PERRAY FOOT ES
PLAISIROIS FO
VALLEE FC
VELIZY ASC
VOISINS FC (2 équipes)

ENGAGEMENTS AU PLATEAU DE DÉBUT DE SAISON ET CHALLENGE AUTOMNE

Les équipes engagées en critérium au 5 septembre seront automatiquement engagées sur le plateau de début de début de saison et le challenge automne pour les catégories U11F à 8, U13F à 8, U15F à 8 et U18F à 8.

Si vous ne souhaitez pas participer à ces dispositifs, nous vous remercions de nous l'indiquer par mail au plus tard le 5 septembre 2021.

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE POUR LA RENTRÉE?

Quelques Informations essentielles pour une reprise avec le Pass Sanitaire...

Tout d'abord, nous espérons que ces vacances estivales vous ont permis, malgré les restrictions sanitaires en vigueur, de vous ressourcer pour entamer une nouvelle saison dans les meilleures conditions physiques et psychologiques. Le temps est maintenant venu de préparer posément et sereinement les échéances à venir : se fixer des objectifs à la mesure de ses ambitions. Faire prévaloir **la Santé, l'Éducation, la Formation et la Progression** du.de la joueur.se, sont encore plus d'actualité au vu des circonstances actuelles ! Le résultat sportif devant toujours être la locomotive afin de tirer le meilleur de chacun.e mais surtout, la résultante de l'investissement et du travail réalisé par ses joueur.se.s. Vient ensuite le temps de la planification annuelle, mensuelle et hebdomadaire des séances d'entraînements à réaliser en tenant compte des différentes étapes de la formation du.de la joueur.se... Alors à vos stylos, claviers, si ce n'est déjà fait ! Enfin, les moments difficiles, que nous avons vécu ces deux dernières saisons, doivent nous inciter à faire preuve de vigilance pour cette rentrée afin de ne pas nous retrouver dans la même situation que la saison passée en novembre 2021. La mise en application et le respect des règles sanitaires en vigueur sont indispensables pour préserver la santé de tous, comme la **transmission des valeurs**, que sont notamment **l'esprit sportif et l'équité sportive**, indispensables à la pratique sereine de notre activité. Le bon déroulement des rencontres dépend très souvent de notre attitude et de notre aptitude à canaliser nos émotions et du discours transmis à notre entourage : collaborateur.trice.s, joueur.se.s. Nous devons parfois faire preuve de **tolérance**, tout en veillant, avec fermeté, à préserver le groupe dont nous avons la responsabilité sans pour autant rogner notre plaisir et celui des joueur.se.s à se retrouver autour d'un ballon pour pratiquer notre passion commune ! Alors, c'est parti pour de nouvelles aventures...

Pour bien démarrer cette nouvelle saison, nous vous faisons parvenir les premières informations essentielles pour une rentrée sportive sereine !

La reprise des rencontres officielles des Championnats de district est programmée à partir du **26 septembre** pour les Seniors garçons et du **25 septembre** pour les Seniors filles et les jeunes jusqu'aux U14 G. Les rencontres féminines des U18 F aux U13 F reprendront également ce **25 septembre**. Ce sont les plus jeunes via les critères U10-U11 et U12-U13 Espoirs qui débiteront en premier, dès le **18 septembre 2021**.

Afin d'officialier au plus vite sur le banc et pour certains d'entre vous de répondre aux obligations d'encadrement des équipes, les modalités administratives doivent être effectuées dans les plus brefs délais. Pour les titulaires des diplômes permettant d'enseigner contre rémunération : B.M.F., B.E.F., D.E.S. ..., le prix de la licence « **Technique Régionale** », est fixé à **33,89 €uros**. Pour les Educateur.trice.s certifié.e.s d'un des 3 Certificats Fédéraux : « **C.F.F. 1** », « **C.F.F. 2** » ou « **C.F.F. 3** ». La souscription de la licence « **Éducateur Fédéral** » est **indispensable** ! Et, pour celles et ceux qui ne sont pas encore certifiés, mais qui ont obtenu l'« **attestation de formation** » à l'un des modules (U7 à Seniors), nous vous rappelons que vous devez impérativement demander une licence « **Animateur** » de Football et non de « Dirigeant ». Elle vous permet d'être reconnu à votre juste valeur (formation suivie et investissement dans l'encadrement d'une catégorie de pratiquants de U7 à Seniors), mais ne peut en aucun cas se substituer à la licence « **Éducateur Fédéral** ». Le prix des licences « **Éducateur Fédéral** » et « **Animateur** » de Football est identique, **11,99 €uros** ! Alors, ne tardez pas à souscrire ou renouveler votre licence ! Complétez dès maintenant les documents ci-joints, [demande de licence](#) et remettez-les à votre club, afin qu'il effectue la demande de licence informatiquement auprès de la L.P.I.F.F.